

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

**Vente aux enchères publiques
à MORILLON (74)
d'un appartement en duplex
d'une surface d'environ 37,13 m2
avec cave et emplacement de stationnement couvert
Mise à prix : TRENTE MILLE EUROS
(30.000 €), frais en sus**

Le **JEUDI 12 MAI 2022 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 Quai du Parquet.

A la requête du **Syndicat des Copropriétaires de la résidence "LE CHAMOIS"**, sise lieudit MORILLON à 74440 MORILLON, agissant poursuites et diligences de son Syndic en exercice, la **S.A.R.L. ORPI CGPI**, au capital de 7.622,45 €, immatriculée au Registre du Commerce d'ANNECY sous le n° 424 713 857, pris en son agence sise 122, grande rue 74340 SAMOENS, elle-même représentée par son gérant en exercice, domicilié es-qualité audit siège, et dûment habilitée par décision de l'assemblée générale du 17 août 2019, ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens

Sur la commune de **MORILLON (74440)**, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommée Résidence « LE CHAMOIS », situé à la sortie immédiate du chef-lieu, 69 rue de l'Alberge, cadastré **section B 4365** d'une contenance de 16a 45ca,

Les lots :

N°34 : Au deuxième étage du bâtiment A, un appartement en duplex portant de numéro 16 d'une superficie d'environ 37,13 m2 se composant au premier niveau d'une entrée, d'un séjour avec coin cuisine, d'un WC et d'un balcon et au deuxième niveau de deux chambres et d'une salle de bain, avec les 698/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes

N°16 : au sous-sol du bâtiment A, une cave portant le numéro 16 avec les 7/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes

N°45 : une place de stationnement sous abris portant le numéro 16, avec les 698/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes

Syndic : La copropriété a pour syndic la SARL C.G.P.I « Immobilier Samoens », 122 grande rue 74340 SAMOENS (tél : 04.50.89.84.84 / email : accueil@immo-cgpi.col).

Occupation : A la date du PV de description, les lieux semblaient constituer la résidence secondaire du débiteur saisi.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, huissier de justice, le 7 octobre 2021, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : Par huissier, le **vendredi 22 avril 2022 de 11 heures à 12 heures**

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de **3.000,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 8 décembre 2021 et du PV de description y annexé (RG N° 21/01287)
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL**, avocats et sur <https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 10 mars 2022

SELARL F.D.A

SELARL F.D.A.